

CPNNA/RES. 02 (XX-09)

Résolution N° 2

Version Finale approuvée par la Commission de Style

**REMERCIEMENT A LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU, POUR ETRE L'ÉTAT HÔTE DU XXème
CONGRÈS PANAMÉRICAIN DES ENFANTS ET DE L'ADOLESCENT**

(Présenté par la Délégation de l'Équateur)

LE XXème CONGRÈS PANAMÉRICAIN DES ENFANTS ET DE L'ADOLESCENT,

CONSIDÉRANT:

Que les articles 4 alinéa b), 9 alinéas e), g) et i), 12, 19, 20, 21, 22 et 26 alinéas a), g) et k), du Statut de l'Institut Interaméricain de l'Enfant régissent les Congrès Panaméricains des Enfants et de l'Adolescent;

Que la République du Pérou s'est proposée comme État hôte du XXème Congrès Panaméricain des Enfants et de l'Adolescent, offre qui a été reçue avec plaisir, et acceptée par une Résolution du Conseil de Direction de l'Institut Interaméricain de l'Enfant lors de sa 82^e Réunion Ordinaire (CD/RES 05 (82-R/07));

Que lors de la 83ème Réunion Ordinaire du Conseil de Direction de l'Institut Interaméricain de l'Enfant, tenue à Ottawa, Canada, le Gouvernement de la République du Pérou, à travers son représentant diplomatique au Canada, a ratifié l'offre de l'État Péruvien, selon attesté par la Résolution "XXème Congrès Panaméricain des enfants et de l'Adolescent", CD/RES. 07 (83-R/08);

Que le XXème Congrès Panaméricain des Enfants et de l'Adolescent a eu lieu du 22 au 25 septembre 2009 dans la ville de Lima, et que le "Premier Forum Panaméricain des Enfants et de l'Adolescent", espace de participation des enfants et adolescents membres des délégations des États Membres de l'Organisation des États Américains (OEA), a eu lieu du 21 au 25 septembre à Lima;

DÉCIDE:

1. Remercier la République du Pérou, en la personne de Son Excellence le Président Constitutionnel de la République Monsieur Alan García Pérez, de son hospitalité et de sa générosité comme état hôte du XXème Congrès Panaméricain des Enfants et de l'Adolescent.
2. Reconnaître également le Gouvernement de la République du Pérou pour son excellente organisation du XXème Congrès Panaméricain des Enfants et de l'Adolescent, et la bonne coordination avec l'Institut Interaméricain de l'Enfant.
3. Souligner et remercier la gentillesse et la coopération envers les Délégations Officielles et les autres participants du XXème Congrès Panaméricain des Enfants et de l'Adolescent, dont a fait preuve Mme. Nidia Vílchez Yucra, Ministre de la Femme et du Développement Social (MIMDES) et le personnel sous son autorité; le Ministère des Affaires Étrangères; la Mission Permanente du Pérou auprès de l'Organisation des États Américains (OEA) et autres autorités concernées du Gouvernement du Pérou.